

FINANCES

Délibération n°25 : FIN - Budget supplémentaire 2026/ Approbation du budget supplémentaire MARPA 2026 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDÉRANT l'affectation du résultat 2025 ;

CONSIDÉRANT la présentation des budgets par chapitre ;

Joël MARQUET, vice-président en charge des finances, expose :

Le budget supplémentaire du budget Marpa de l'exercice 2026 a vocation à intégrer les résultats 2025 et également à ajuster les crédits afin de prendre en compte des dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes étapes budgétaires.

Cet ajustement se traduit par des virements de crédits entre chapitres.

Les corrections apportées aux inscriptions initiales portent sur les opérations suivantes :

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Article	Article/Objet	Montant
023		Virements à la section d'investissement	2 980,53
011	615221	Entretien et réparation sur biens immobiliers	15 119,47
011	6156	Maintenance	2 000,00
TOTAL			20 100,00

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Article	Article/Objet	Montant
002		Résultat de fonctionnement reporté	20 050,96
70	7088	Équilibre budget	49
TOTAL			20 100,00

Dépenses d'investissement			
Chapitre	Article	Article/Objet	Montant
001		Résultat d'investissement reporté	21 619,47
21	2188	Achat de bancs	2 980,53
TOTAL			24 600,00

Recettes d'investissement			
Chapitre	Article	Article/Objet	Montant
021		Virement de la section de fonctionnement	2 980,53
10	1068	Affectation du résultat	21 619,47
TOTAL			24 600,00

(Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus sont en euros)

Il est proposé au Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : D'ADOPTER le budget supplémentaire du budget « MARPA » de l'exercice 2026 intégrant les résultats de l'exercice 2025 et les corrections budgétaires telles que présentées ci-dessus ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.